

1619\_349.jpg

*Histoire de nostre temps.*

349

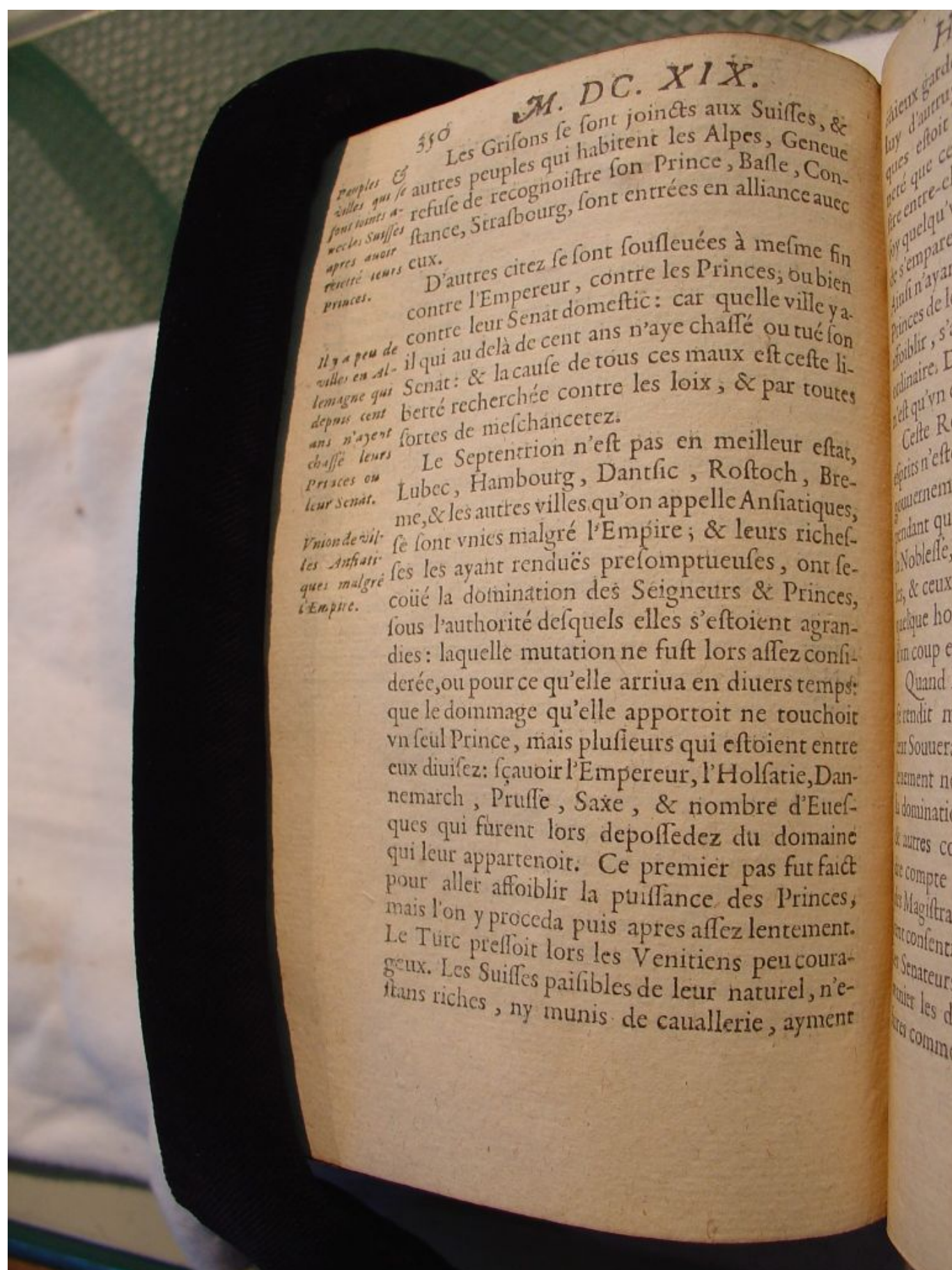
Vne autre esperance encore les nourrit, qui n'est vaine, de pouuoir en brief chasser les Roys de l'Europe, s'ils ne sont preuenus: dequoy les sages Politiques discourent en ceste sorte.

*Discours des Politiques.*

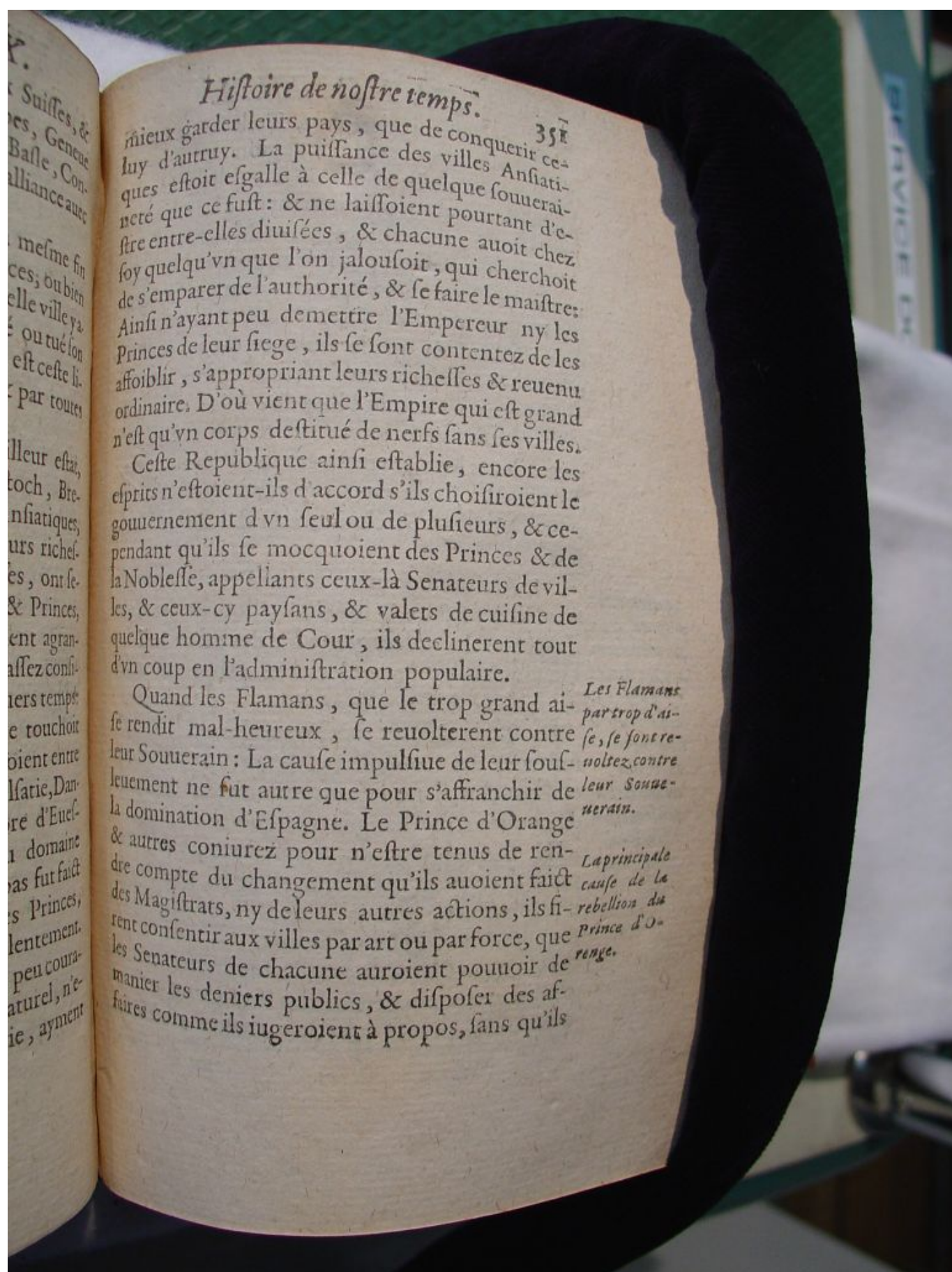
Dans le destroit de la mer Adriatique, la Noblesse de Venise y commande absolument: laquelle confederée avec le Turc, a conquis sur les Princes voisins ce qu'ils y possedoient: le reste de l'Italie qui auoit à mespris les Empereurs de Constantinople, à l'imitation des Venitiens, leue la teste, esperant d'obtenir vne semblable liberté: ses principales villes sont Milan, Gennes, Pise, Florence, Lucques, lesquelles se sont roidies contre les Roys, iusques à ce qu'elles ayent esté extenuées par guerres continuelles. Les Suisses pareillement se sont soustraicts de la Domination de leurs Princes, & non contents de s'estre reuoltez, se sont mis en deuoir de ruiner entierement la Noblesse de leur pays: & apres auoir acquis leur liberté, avec grande perte de sang, ils ont faict des loix sous lesquelles ils viuent, se sont liguez avec les autres peuples qui habitent les Alpes, & par ce moyen rendu formidables aux Roys, & faicts arbitres des guerres entre France & Allemagne: lequel exemple cogneu d'un chacun, a eu d'autant plus de force pour esmouuoir les autres Peuples à sortir de l'obeyssance, que personne n'a consideré la consequence d'un tel changement, ny le peril qui s'en peut ensuiure.

*La noblesse de Venise a conquis sur ses voisins ce qu'elle possède en l'Italie.**Les principales villes en Italie s'estoient roidies contre les Roys iusques à ce qu'elles ayent esté extenuées par guerre.**Les Suisses sont soustraits de la domination de leurs Princes.*

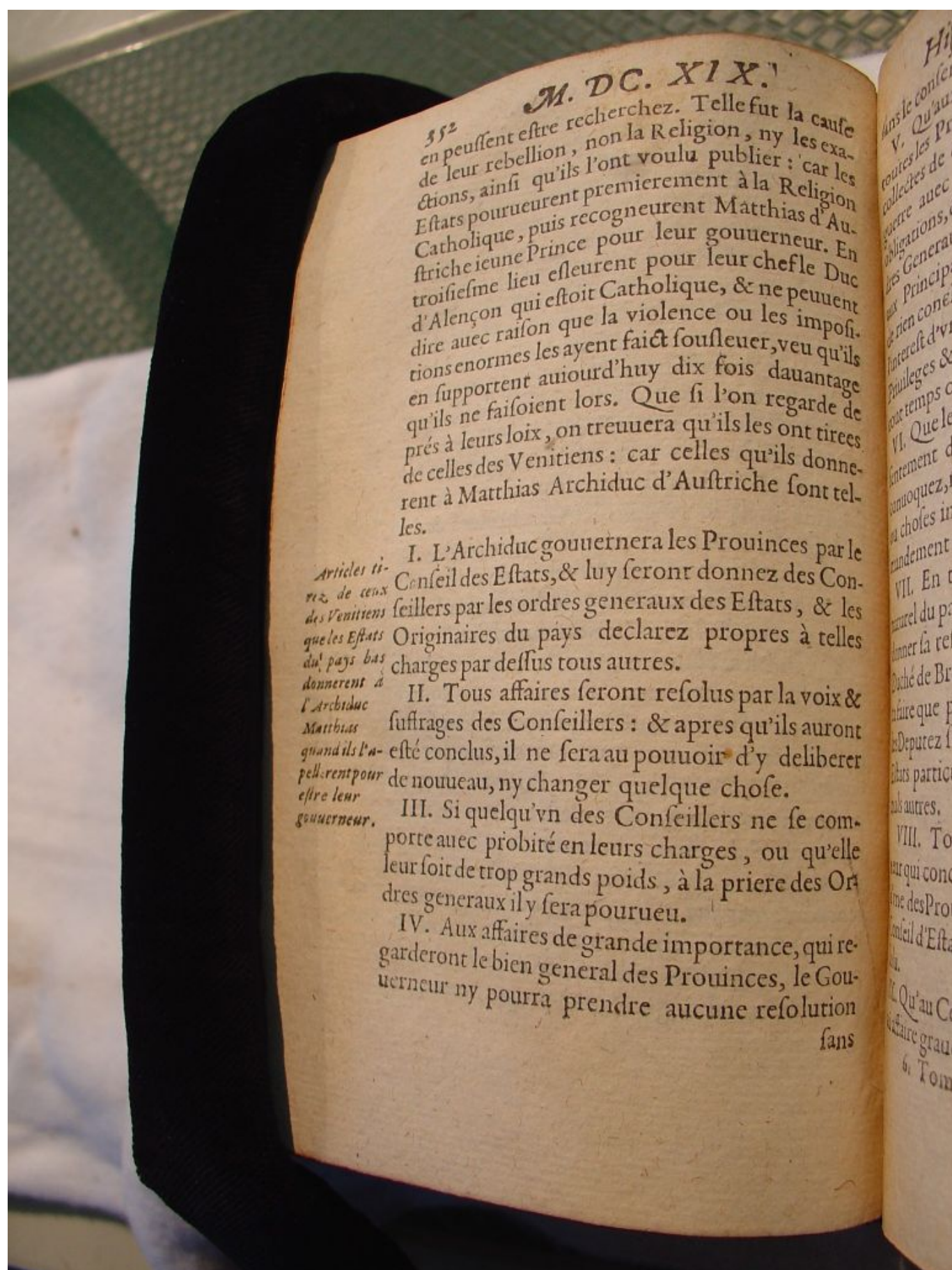
1619\_350.jpg



1619\_351.jpg



1619\_352.jpg



352  
M. DC. XIX.  
en peussent estre recherchez. Telle fut la cause  
de leur rebellion, non la Religion, ny les exa-  
ctions, ainsi qu'ils l'ont voulu publier: car les  
Estats pourueurent premierement à la Religion  
Catholique, puis recogneurent Matthias d'Au-  
striche ieune Prince pour leur gouverneur. En  
troisiesme lieu esleurent pour leur chefle Duc  
d'Alençon qui estoit Catholique, & ne peuuent  
dire avec raison que la violence ou les imposi-  
tions enormes les ayent faict soufleuer, veu qu'ils  
en supportent auioird'huy dix fois dauantage  
qu'ils ne faisoient lors. Que si l'on regarde de  
prés à leurs loix, on treuuera qu'ils les ont tirees  
de celles des Venitiens: car celles qu'ils donne-  
rent à Matthias Archiduc d'Austriche sont tel-  
les.

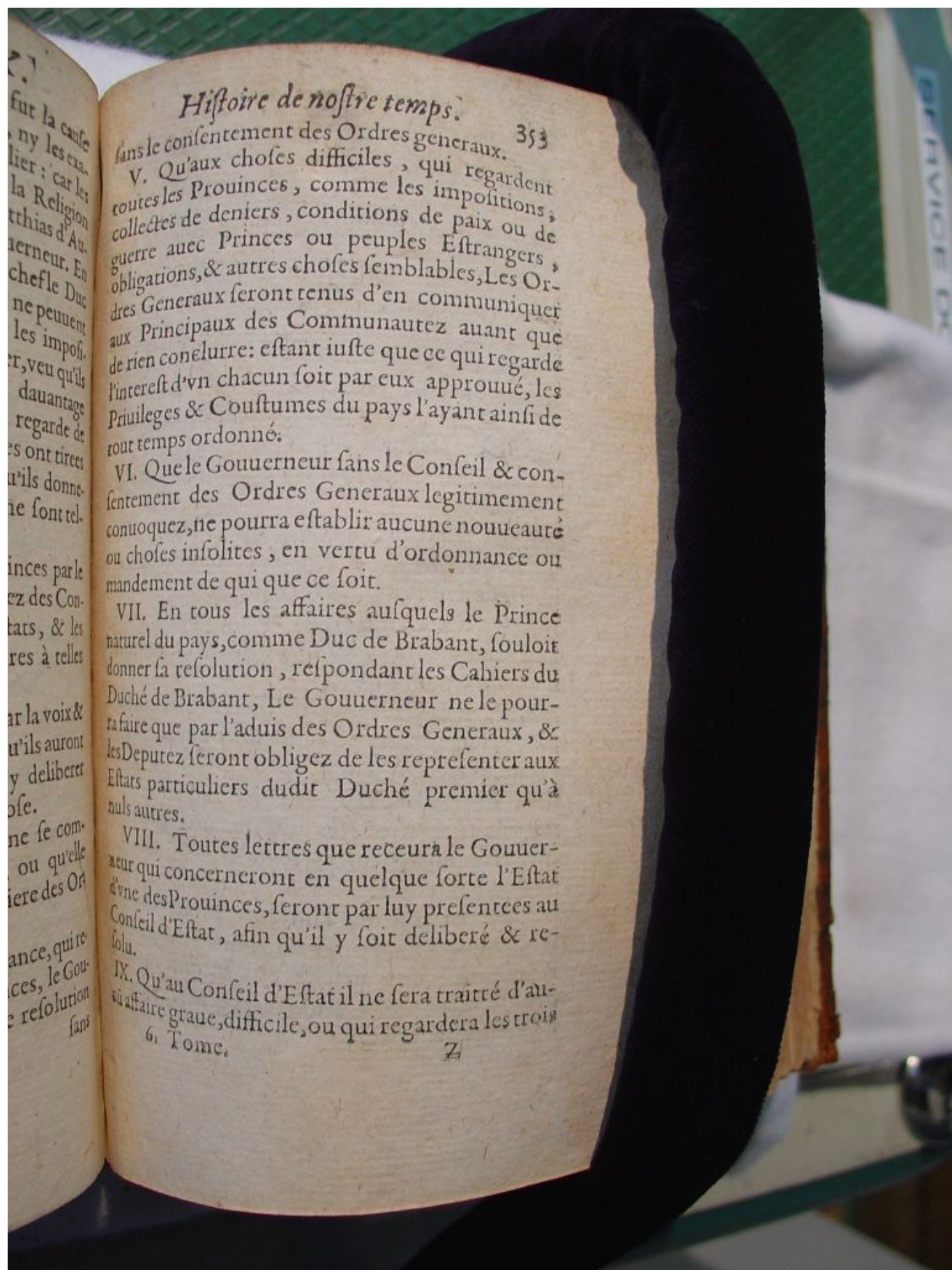
*Articles ti-  
rez de ceux  
des Venitiens  
que les Estats  
du pays bas  
donnerent à  
l'Archiduc  
Matthias  
quand ils l'a-  
pellèrent pour  
estre leur  
gouverneur.*  
I. L'Archiduc gouvernera les Prouinces par le  
Conseil des Estats, & luy seront donnez des Con-  
seillers par les ordres generaux des Estats, & les  
Originaires du pays declarez propres à telles  
charges par dessus tous autres.

II. Tous affaires seront resolus par la voix &  
suffrages des Conseillers: & apres qu'ils auront  
esté conclud, il ne sera au pouuoir d'y deliberer  
de nouveau, ny changer quelque chose.

III. Si quelqu'un des Conseillers ne se com-  
porte avec probité en leurs charges, ou qu'elle  
leur soit de trop grands poids, à la priere des Or-  
dres generaux il y sera pourueu.

IV. Aux affaires de grande importance, qui re-  
garderont le bien general des Prouinces, le Gou-  
uerneur ny pourra prendre aucune resolution  
sans

1619\_353.jpg



# *Histoire de nostre temps.*

353

ans le consentement des Ordres generaux.  
 V. Qu'aux choses difficiles, qui regardent toutes les Prouinces, comme les impositions, collectes de deniers, conditions de paix ou de guerre avec Princes ou peuples Estrangers, obligations, & autres choses semblables, Les Ordres Generaux seront tenus d'en communiquer aux Principaux des Communautéz auant que de rien conclurre: estant iuste que ce qui regarde l'interest d'un chacun soit par eux approuué, les Priuileges & Coustumes du pays l'ayant ainsi de tout temps ordonné.

VI. Que le Gouverneur sans le Conseil & consentement des Ordres Generaux legitiment conuoquez, ne pourra establir aucune nouueauté ou choses insolites, en vertu d'ordonnance ou mandement de qui que ce soit.

VII. En tous les affaires auxquels le Prince naturel du pays, comme Duc de Brabant, souloit donner sa resolution, respondant les Cahiers du Duché de Brabant, Le Gouverneur ne le pourra faire que par l'aduis des Ordres Generaux, & les Deputez seront obligez de les représenter aux Estats particuliers dudit Duché premier qu'à nuls autres.

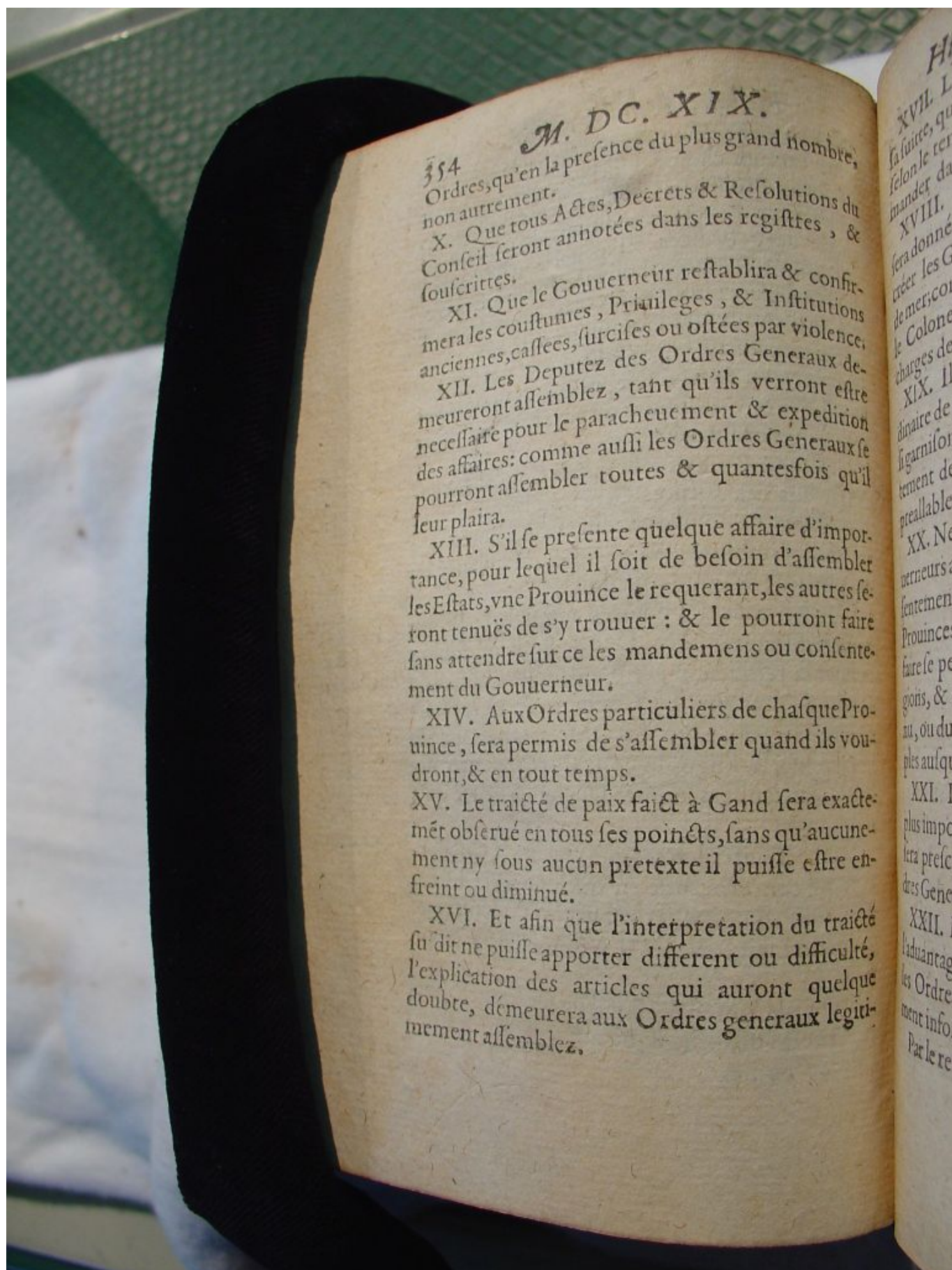
VIII. Toutes lettres que receura le Gouverneur qui concerneront en quelque sorte l'Estat d'une des Prouinces, seront par luy presentées au Conseil d'Estat, afin qu'il y soit deliberé & résolu.

IX. Qu'au Conseil d'Estat il ne sera traité d'aucune affaire graue, difficile, ou qui regardera les trois

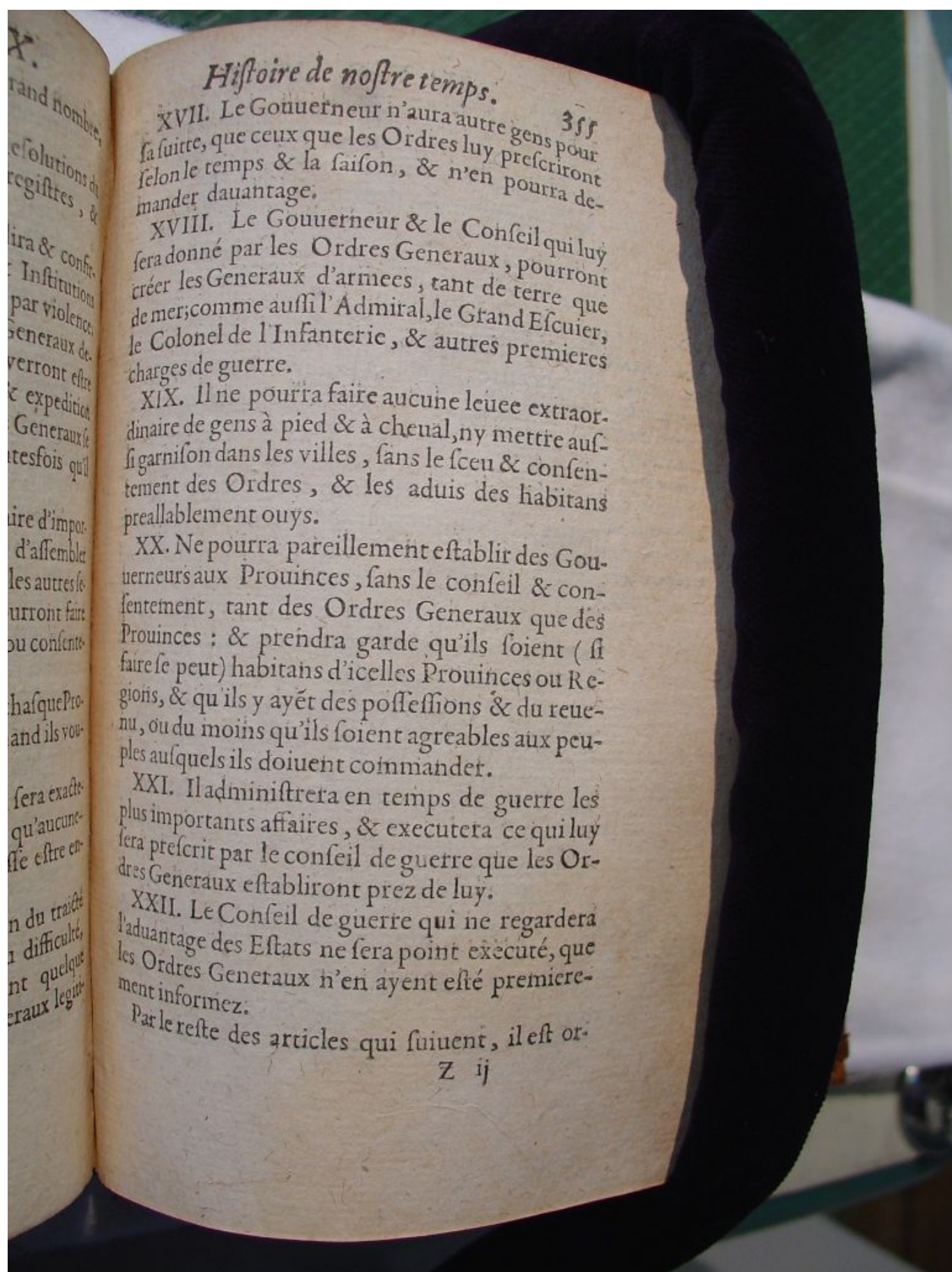
6. Tome.

Z

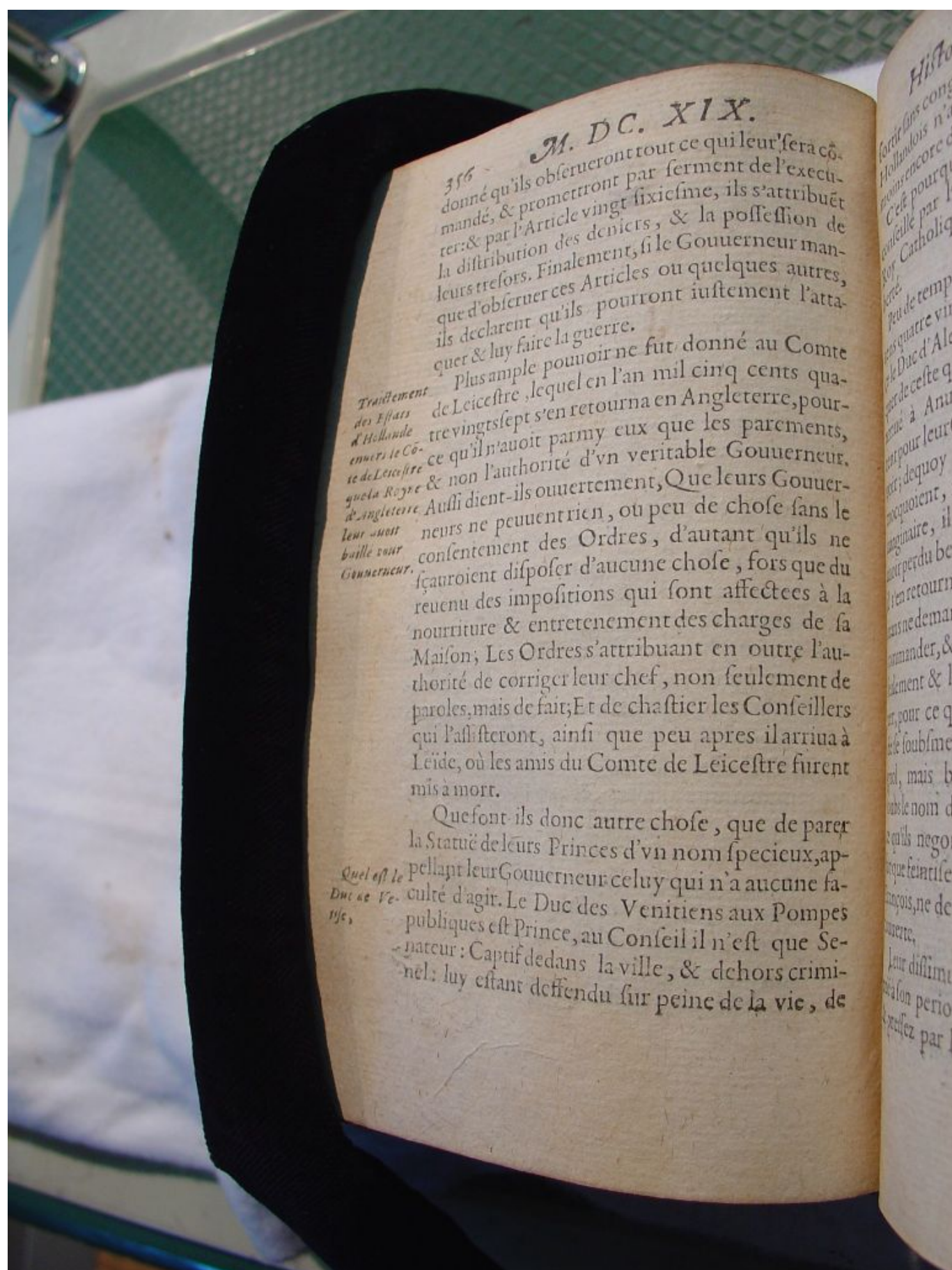
1619\_354.jpg



1619\_355.jpg



1619\_356.jpg



1619\_357.jpg

*Histoire de nostre temps.*

357

sortir sans congé. Le Prince ou Gouverneur des  
Hollandois n'a rien de plus en apparence, &  
moins encore dans les faifares publiques.

C'est pourquoy Matthias ieune Prince fut  
conseillé par l'Empereur son frere, & par le  
Roy Catholique de se retirer & mettre en li-  
berté.

*Tel est lo  
Prince ou  
Gouverneur  
de Hollande.*

Peu de temps apres, sçauoir en l'an mil cinq  
cens quatre vingts deux, ils appellerent de Fran-  
ce le Duc d'Alençon, frere du Roy, pour le ma-  
quer de ceste qualité de leur Prince: lequel estant  
arriué à Anuers avec magnificence l'ellev-  
rent pour leur Gouverneur, mais sans aucun pou-  
voir; dequoy se sentant offensé, & qu'ils se  
mocquoient, ne luy donnant qu'une qualité  
imaginaire, il s'en voulut ressentir: Et apres y  
auoir perdu beaucoup de Noblesse & de Soldats,

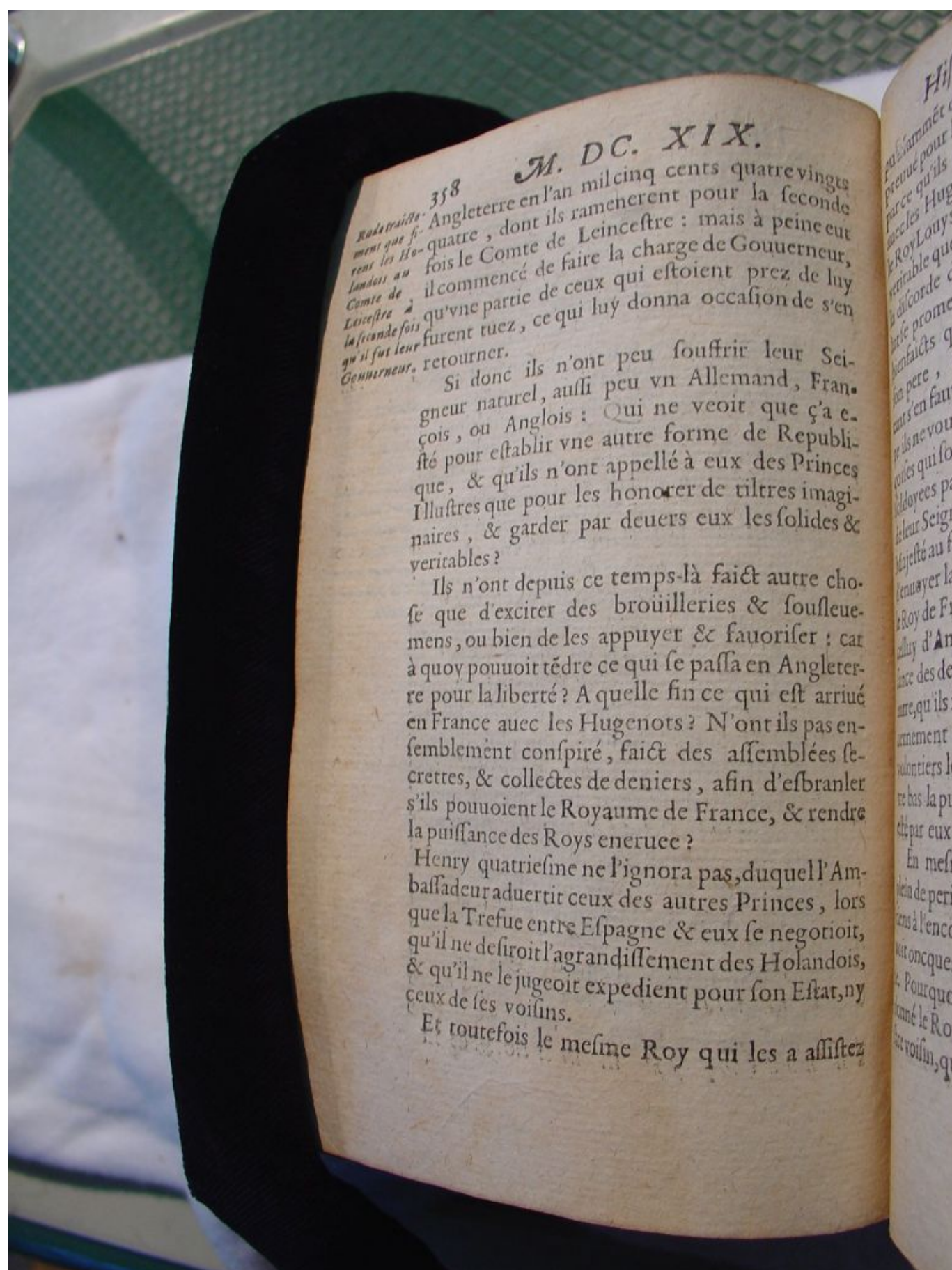
*Les Estats des  
des pays bas  
appellant le  
Duc d'Alen-  
çon fils de  
France pour  
leur comman-  
der, ne  
luy donne-  
es  
qu'une qua-  
lité imagi-  
naire.*

il s'en retourna en France; publiant que les Fla-  
mans ne demandoient pas vn Prince pour leur  
commander, & qu'ils n'en vouloient que l'vmbre  
seulement & la figure: Dont il ne se faut eston-  
ner, pour ce qu'ils n'auoient non plus d'enuie  
de se soubmettre à vn François qu'à vn Espa-  
gnol, mais bien de regir leurs mouuements  
tous le nom d'un Prince de France. Ainsi tout  
ce qu'ils negotierent avec le Duc d'Alençon ne  
fut que feintise, & la haine qu'ils portoient aux  
François, ne demeura longuement sans estre de-  
couuerte.

Leur dissimulation n'estoit encore alo's ve-  
nue à son periode: car estant hays, tourmentez,  
& presséz par les François, ils recoururent en

Z iij

1619\_358.jpg



358 *M. DC. XIX.*  
*Rodolphe* Angleterre en l'an milcinq cents quatrevingts  
*ment que fi-* quatre, dont ils ramenerent pour la seconde  
*rent les Ho-* fois le Comte de Leincestre : mais à peine eut  
*landais au* il commencé de faire la charge de Gouverneur,  
*Comte de* qu'une partie de ceux qui estoient prez de luy  
*Leincestre* furent tuez, ce qui luy donna occasion de s'en  
*la seconde fois* retourner.  
*qu'il fut leur*  
*Gouverneur.*

Si donc ils n'ont peu souffrir leur Sei-  
gneur naturel, aussi peu vn Allemand, Fran-  
çois, ou Anglois : Qui ne veoit que ç'a e-  
sté pour establir vne autre forme de Republi-  
que, & qu'ils n'ont appelé à eux des Princes  
Illustres que pour les honorer de tiltres imagi-  
naires, & garder par deuers eux les solides &  
veritables ?

Ils n'ont depuis ce temps-là faict autre cho-  
se que d'exciter des broüilleries & sousleue-  
mens, ou bien de les appuyer & fauoriser : car  
à quoy pouuoit tédre ce qui se passa en Anglete-  
re pour la liberté ? A quelle fin ce qui est arriué  
en France avec les Huguenots ? N'ont ils pas en-  
semblement conspiré, faict des assemblées se-  
crettes, & collectes de deniers, afin d'esbranler  
s'ils pouuoient le Royaume de France, & rendre  
la puissance des Roys eneruee ?

Henry quatriesme ne l'ignora pas, duquell l'Amba-  
sadeur aduertit ceux des autres Princes, lors  
que la Trefue entre Espagne & eux se negotioit,  
qu'il ne desiroit l'agrandissement des Holandois,  
& qu'il ne le jugeoit expedient pour son Estat, ny  
ceux de ses voisins.

Et toutefois le mesme Roy qui les a assiste

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**